

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LES DROITS DES MINORITÉS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma profonde inquiétude à l'égard du nombre croissant de symptômes d'intolérance qui se manifestent dans notre pays.

Nous avons vu récemment beaucoup d'exemples de cette intolérance: un macaron montrant une personne de race blanche entourée de représentants stéréotypés de groupes minoritaires à l'allure menaçante, un prospectus raciste et vulgaire où l'on peut lire que la chasse aux autochtones est ouverte, un calendrier anti-Sikh, de nombreux cas de non-respect des droits linguistiques des minorités ici, au Canada.

Le Canada est fondé sur la tolérance. Lorsqu'il y a érosion de cette caractéristique fondamentale, nous perdons l'essence même de ce que c'est que d'être Canadien. Le gouvernement fédéral doit vraiment jouer un rôle de premier plan. Il doit défendre les droits des minorités partout au pays et réduire l'écart sans cesse grandissant entre les riches et les pauvres.

* * *

• (1410)

L'ENQUÊTE SUR LA CONDAMNATION DE DONALD MARSHALL

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): Monsieur le Président, le procureur général de la Nouvelle-Écosse s'est peut-être excusé auprès de Donald Marshall, mais la réaction de la province aux recommandations de la commission Marshall est trompeuse et défensive.

Elle exonère encore le système judiciaire en attribuant les mauvais traitements subis par Marshall à sa situation socioéconomique plutôt qu'au système judiciaire. Elle se vante même que son système traite les Indiens mieux que les provinces de l'Ouest qui les emprisonnent en plus grand nombre. La Nouvelle-Écosse a pratiquement rejeté toutes les recommandations importantes du rapport Marshall tout en prétendant les accepter.

En refusant d'accepter ces recommandations et d'avouer honnêtement les défauts de son système judiciaire, elle cherche encore à se blanchir. Il est donc à craindre

que d'autres cas semblables à celui de Donald Marshall se produisent.

C'est pourquoi je demande au ministre de la Justice de prendre des mesures immédiates et efficaces à tous les niveaux du système judiciaire du Canada pour que nos autochtones soient traités avec équité au nom de la loi.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, la semaine dernière, le secrétaire d'État et le ministre de l'Éducation du Québec ont annoncé une série de mesures novatrices prises par le gouvernement provincial dans le cadre de l'accord fédéral-provincial sur les langues officielles en matière d'éducation.

Étant donné l'étendue du réseau des écoles de langue anglaise au Québec, la province reçoit une part appréciable de l'aide financière qu'alloue le gouvernement fédéral aux provinces.

Dans le cadre de l'accord, le gouvernement du Canada versera 328 millions de dollars à l'éducation dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde au Québec.

Cette aide financière permettra au gouvernement du Québec d'affecter 27 millions de dollars à de nouveaux projets d'immobilisation dans divers établissements scolaires de langue anglaise. Des sommes considérables seront également affectées à l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes.

Les deux ministres ont également annoncé des initiatives novatrices visant à encourager le dialogue entre les jeunes de nos deux collectivités linguistiques. En outre, un certain nombre de projets conjoints seront mis sur pied pour appuyer les francophones hors Québec dans le domaine de l'éducation.

Il va sans dire que ces mesures sont à la fois fort à propos et souhaitables pour assurer le développement harmonieux de la dualité linguistique canadienne.

* * *

LA JUSTICE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour informer la Chambre d'une grave injustice.